



RÉUNION DU BUREAU DU CD56 TIR À L'ARC

En visioconférence

Le 24 avril 2021

PRÉSENT

Bazard Michel, GUICHEN Julien, PERROT Magali, PICOU Muy Keang, SICARD Aymeric

EXCUSÉ

Chevalier Frédéric

Début de la réunion à 20h00

STAGE ETD POUR 2021 ET SAISON 2022

Fin De Saison 2021

Il a été validé par le bureau les points suivants :

- Mise en place de 2 stages, le 29 mai à Arzon et le 19 juin à Ploërmel
- Encadrement de ces stages par Magalie CATTEAU par le biais d'un contrat avec le GETA
- Les archers qui participeront seront ceux qui faisait partie de l'ETD en 2019/2020 et qui ont répondu positivement à l'invitation envoyé par mail par la commission sportive

Saison 2022

Après de longs échanges il a été validé les points suivants

Les objectifs de l'ETD sont :

- Faire progresser les archers au niveau technique
- Permettre à l'archer d'atteindre ses objectifs personnels
- Suivi personnalisé des archers
- Conseil sur le matériel
- Réglage du matériel des archers

Déroulement de l'ETD

- L'ETD se déroulera sur 9 séances, au rythme de 1 samedi par mois à partir du mois d'octobre

- Les groupes seront de 8 archers maximum
- Les catégories acceptées sont benjamin, minime et cadet en arc classique
- L'encadrement sera réalisé par Magalie CATTEAU par le biais d'un contrat avec le GETA
- La participation à l'ETD est conditionnée à une sélection suite à une étape de détection et au paiement des stages. Le montant est fixé à 60 €. Le règlement se fera toutes les 3 séances, soit 20 € à chaque fois

La détection

- Se déroulera sur une journée à PLOERMEL, si possible lors du concours.
- Les critères minimums de sélections sont les suivants :
 - Avoir réaliser au moins 1 concours (Être autonome pendant le tir)
 - La motivation des jeunes
 - Avoir la flèche bleue
 - Répondre à des critères techniques définis,
 - Pas de reconduction automatique : entretien + évaluation technique chaque année
 - Avoir le matériel minimum demandé dans la charte
- La sélection finale sera validée par la commission de sélection
- La sélection se fera en présence de l'encadrant de l'ETD et deux membres du CD56.

Charte ETD

Une charte sera mise en place, chaque participant devront la signer et s'y confirmer. Cette charte comprend à minima les points suivants :

- L'ETD sont ouverts à tous les jeunes archers arc classique ayant au moins 1 an de licence, sa licence à jour et répondant aux critères de sélections
- Les catégories sont :
 - benjamins
 - minimes
 - cadets
- Posséder un livret de l'ETD à jour (carnet de suivi)
- Posséder le matériel suivant : arc avec viseur, cliker et stab / 10 flèches / carquois / 1 palette / 1 dragonne le tout en bon état.
- Un archer absent à plusieurs séances sans motif valable se verra exclu du cycle
- S'engage à participer à au moins 2 concours Salle officiel et 2 concours TAE international (se référer aux règlements national)
- Participation des jeunes aux championnats s'ils sont qualifiés

Objectifs de l'encadrement

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixé à l'ETD, il sera demandé à l'encadrement les points suivants :

- Communication après chaque séance avec le CD56
 - Mise en place de fiche technique pour chaque jeune
 - Mise en place d'un carnet d'entraînement
 - Information sur les objectifs des jeunes et la progression

- Assiduité et comportement pendant la séance des archers
- Faire appliquer les fondamentaux technique définie par la FFTA
- Mise en place d'une planification d'entraînement
- Cadre de la séance :
 - Routine d'échauffement
 - Développement de l'endurance des archers (volume de tir, temps de tenu, renforcement musculaire, ...)
 - Approche mentale de la compétition
 - Routine d'étirement
- Avoir une évaluation régulière des archers (tir compté une fois par trimestre)

Fin de la réunion 01H00

Le président
Julien GUICHEN

Le secrétaire
Aymeric SICARD